



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Mer, Littoral et environnement Marin

Capitainerie du Port de Dieppe

AVIS AUX USAGERS

EMPLACEMENT: PORT DE DIEPPE

DATE DU FAIT SIGNALÉ: 29/09/2020

FAITS À SIGNALER:

Ouverture de la pêche à la coquille Saint-Jacques

Pour des raisons de sécurité, de capacité d'accueil et de bonne exploitation pendant la période d'ouverture de la pêche à la coquille Saint-Jacques, la capitainerie de Dieppe vous informe que :

- Tous les navires entrant au port doivent se signaler à Dieppe port sur VHF canal 12
- Le débarquement des coquilles Saint-Jacques est autorisé au :
 - Quai du carénage
 - Quai Gallieni pour les navires passant à la criée
 - Bassin de Paris (quai du Maroc Sud)
- Le stationnement est autorisé au :
 - Quai des Indes et de Norvège pour le bassin de Commerce
 - Quai du carénage (maximum 3 à couple)

Les deux bulotiers dieppois auront la possibilité de stationner au port de plaisance comme suit :

- Le Stelorient à la place 16 sur le ponton Vauquelin
- Le Terre et Mer à la place 18 sur le ponton Vauquelin
- Le stationnement quai de la Cale est strictement interdit (voir avis aux usagers du 14/03/2019)
- En période de marée (bassin de Paris ouvert), le soutage sera uniquement autorisé aux bassins de Paris et Bassin Duquesne
- Tout refus d'obtempérer aux ordres des officiers de port et tout non-respect des feux constituent une infraction à l'article L 5334-5 du Code des transports qui fera l'objet d'un procès verbal et sera remis à Monsieur le Procureur de la République

Diffusion :

Sous-préfecture Dieppe
Paris-Normandie
Informations Dieppoises
E-scaleport
DDTM76
AIMLP
Mairie de Dieppe
CRPEM-HN
C.V.D.
CND Aviron
AUPPD
DFDS
Pilotage Rouen

SMPD
SMPD / Exploitation
SMPD / Outillage
SMPD / Pêche
SMPD / Plaisance
COMAR Manche
CROSS GNZ
Sémaphore de Dieppe
TSM
Lamanage Dieppe
Affichage CAPD

A Dieppe, le 29 septembre 2020

***Pour le commandant de port de Dieppe,
Thibault CROCHEMORE***



Thibault Crochemore
Lieutenant de port